



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

1 octobre 2019

DATE D’AFFICHAGE

1 octobre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :

Présents :

Votants :

OBJET :

**Création d'un poste d'agent
de propreté des espaces
publics dans le cadre du
dispositif
Contrat unique
d'insertion(CUI)
Contrat d'Accompagnement
dans l'Emploi (CAE)
Parcours emploi
compétences(PEC)**

Pour :

Contre :

Abstention :

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille dix-neuf, le 7 octobre 2019 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**PROJET DE DELIBERATION
CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DANS LE
CADRE DU DISPOSITIF
CONTRAT UNIQUE D'INSERTION(CUI)
CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)
PARCOURS EMPLOI COMPETENCES(PEC)**

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, je vous propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 8 juillet 2019.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi).

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission des Finances en date du 18 septembre 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **AUTORISE** la création d'un poste d'agent de propreté des espaces publics dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences».

- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 9 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,

Mariannick MORVAN